

DEPARTEMENT
Haute-Loire

D25-09-22-03

DELIBERATION**du Conseil Municipal
de la commune de RAUCOULES**

Séance du 22 septembre 2025

Nombre de membres en exercice	Nombre de membres présents	Nombre de suffrages exprimés
15	14	14

Date de convocation

17 septembre 2025

Objet de la Délibération

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-deux septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Raucoules, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard SOUVIGNET, Maire.

Présents : Mmes et MM Bernard SOUVIGNET, Jean-Marc TOURON, Jean TEYSSIER, Jacki BRUN, Martine PAILLET, Marie-Christine PATOUILLARD, Laëtitia BASTIN, Estelle ALLEMAND, Denis CORSOUX, Marie-Lise MASSON, Aline PICHON, Lionel CHARRAS, Pierre-Henri MANIOULOUX, Pierre PLATON.

Procuration :

Absents : Mégane EMONET

Secrétaire de Séance : Estelle ALLEMAND

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que Monsieur et Madame Thomas et Sarah GERENTON sont intéressés pour acquérir le lot n° 7 du Lotissement Peyre Grosse d'une superficie de 1188 m².

La vente sera signée en l'étude de Maître ROCHER, notaire à TENCE pour un montant 43 956 euros TTC (1188 m² X 37 €).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente du lot n° 7 du lotissement Peyre Grosse avec Monsieur et Madame GERENTON Thomas et Sarah ainsi que toutes les pièces pouvant s'y rapporter.

**LOTISSEMENT
« PEYRE GROSSE »**
-----**VENTE DU LOT N° 7 à
M et Mme GERENTON Thomas
et Sarah**

Fait à Raucoules, le 22 septembre 2025

Le Maire,
Bernard SOUVIGNET